

FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS PHILATELIQUES

COMMISSION THEMATIQUE NATIONALE

16 janvier 2011 – Siège de la FFAP

Présents :

Mesdames : Paulette Boudon (Aquitaine), Nicole Fontaine (Midi Pyrénées), Liliane Morice (PACA-Corse)

Messieurs : Robert Cloix (Pdt FFAP), Bernard Jimenez (Pdt CTN), Jean François Duranceau (GAPS et AFPT), Paul Bonnin (Centre ouest), Claude Troboe (Bretagne), André Colin (Rhone-Alpes Dauphiné), Sébastien Matry (Champagne Ardennes), Alain Audejean (Berry Nivernais), Michel Riquier (Picardie), Antoine Orani (Basse Normandie), Jean Claude Fargeot (Massif Central), Félix Albe (Alsace), Jean Claude Roussel (Vice pdt CTN), Bernard Bergeret (Bourgogne Franche Comté), Marcel Nadal (Languedoc Roussillon), Robert Hugot (Gaphil), Dominique Hardy (Conférencier Gaphil), Michel Abram (Secrétaire CTN), Jean Marie Vuillemand (Lorraine), Clément Gross (Moselle).

Excusés /

Madame Annie Lachuer(Bretagne) représentée par Claude Troboe.

Messieurs : Bernard Lherbier (Centre Loire), Bernard Santraine (Haute Normandie), Gilles Prouteau (Maine Anjou Touraine)

00000000000000

Accueil des présents.

Bernard Jimenez remercie le président Robert Cloix de son accueil et les délégués thématiques fédéraux qui assistent à cette réunion annuelle dans leur quasi-totalité.

Allocution du président Cloix.

Notre président fédéral est heureux de nous accueillir dans la salle de réunion rénovée de la rue de Maubeuge. Il débute par l'évocation du problème des jurés, la majorité des présents étant concernée, au niveau desquels il y a souvent des « ratés ». La philatélie thématique se situe au carrefour de toutes les classes et, au niveau régional, les jurés sont au centre du système pour éviter les dérives en ayant des fonctions de réflexion, de proposition et d'enrichissement de la thématique au niveau global. Les jurés doivent s'adapter aux « évolutions » actuelles de la philatélie :

* Evolutions des collectionneurs qui suivent l'évolution de la société, « Internet et autres », qui fait que l'on ne se procure plus le matériel de la même façon.

* Evolution de la Poste, et même « des Postes » puisque de nouveaux opérateurs étrangers vont faire leur apparition dans notre pays.

Robert Cloix nous appelle à défendre « notre fédération » car, certes, la philatélie est en danger et il faut redonner la joie de collectionner, d'échanger et de se retrouver.

Bernard Jimenez insiste sur l'aspect « dialogue » qu'il juge primordial entre juré et exposant dans le cadre duquel il est essentiel d'avoir un langage positif tout en étant réaliste en ce qui concerne les documents non adaptés au sujet desquels il faut avoir des arguments solides.

Le président Cloix fait la distinction entre le philatéliste « qui a la science infuse » et qui, ipso facto, est imperméable à tout conseil et le philatéliste qui est « avide de conseils » et les applique immédiatement.

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 janvier 2010.

Aucune remarque n'étant faite sur ce compte rendu, il est adopté à l'unanimité. Jean François Duranceau et votre serviteur sont remerciés pour leur travail.

En ce qui concerne le compte rendu de la réunion de ce jour, il en sera fait un résumé pour publication dans la Philatélie Française, l'intégralité sera transmise aux délégués thématiques FFAP et aux jurés thématiques nationaux et il sera également transmis, pour publication, au site de la FFAP et à l'AFPT.

Bernard Jimenez signale qu'il a eu de nombreuses remarques sur le fait que la CTN donnait des avis sur des documents étrangers alors qu'elle devrait se cantonner aux documents français. Le fait est que nos comptes rendus sont parfois publiés dans des revues étrangères, ce qui pose des problèmes. Donc, attardons-nous sur les documents français et contentons-nous de citer les documents étrangers sans les juger péremptoirement.

Cette année, seuls les délégués thématiques régionaux ont été conviés pour un problème de place dans la salle de réunion. Pour l'an prochain, le bureau de la CTN évoquera le problème afin que les jurés nationaux soient également conviés.

1 - Nouvelles nationales et internationales – Bernard Jimenez.

L'an dernier, il avait parlé du « synopsis » sur la base d'une collection sur la scoutisme. Cette notion prend de l'ampleur, surtout dans les pays anglo-saxons.

Aujourd'hui, un autre exemple de synopsis concerne une collection suédoise ayant pour thème les « Navires à voiles carrées ». Le but n'est pas de dire « c'est ce qu'il faut absolument faire » mais de cerner une évolution actuelle de cette conception.

Cette collection est présentée sur des feuilles format A3, 8 feuilles par cadre, ce qui permet de présenter de grands documents et autorise plus de liberté dans la présentation tout en sachant que la lecture des feuilles commence par le haut à gauche. Sur le plan, le nombre de pages de chaque chapitre n'est pas indiqué, contrairement à nos habitudes françaises qui permettent de se rendre compte de l'importance de chaque chapitre. Les têtes de chapitre sont des phrases, et non des titres comme dans un livre, qui se suivent du début à la fin.

Sur la première page on note, au milieu, les signes qui indiquent :

- ° Le matériel de « statut mondial » : 3 crochets.
- ° Le matériel « de haute importance » : 2 crochets
- ° Le matériel « important » : 1 crochet

Ceci dans l'optique qu'il faut « se vendre » tant au niveau du jury que du public, chose qui peut être réalisée différemment par un commentaire du genre « seule pièce connue »...etc. Cette façon de faire est très controversée chez nous et il faut être certain de ce que l'on avance en la matière car, en cas d'erreur d'appréciation, c'est un mauvais point qui démontrerait une lacune en matière de connaissances philatéliques.

Ce synopsis est envoyé aux jurés plusieurs semaines avant l'exposition, ce qui leur permet de se faire une idée assez précise sur la collection et de faire des recherches dans les domaines qui leur posent problème.

Est ensuite visualisée une mise en évidence, par des couleurs différentes, des différentes pages de chaque chapitre à leur place dans chaque cadre ce qui permet de montrer l'importance de chaque chapitre ainsi que leur équilibre relatif.

Chaque sous chapitre est ensuite détaillé par le texte et la visualisation des documents importants, notamment par exemple une étude sur un entier postal, d'une esthétique diversement appréciée, ou la mise en évidence de certains cachets à l'aide d'un encadrement par des pointillés.

L'exposant explique enfin pourquoi il a choisi le format A3 qui permet, outre la présentation habituelle de grands documents, d'être plus créatif dans les commentaires, de présenter plus de documents notamment par le système du chevauchement (« overlapping ») des pièces, chose très contestée dans certains pays. Il pense que les pages A3 constituent une personnalisation plus poussée des présentations et le dit : « Je ne veux pas que ma collection ressemble aux autres collections thématiques »...ce qui constitue le type même de communication positive.

Félix Albe fait deux remarques : La première concerne l'étude sur l'entier postal pour laquelle il précise que, en fait, la collection en comporte trois de même esthétique controversée. La seconde concerne les documents « de grand format » pour lesquels il fait remarquer que cette collection en comporte une quinzaine, surtout des esquisses, qui tiennent une place peut être excessive. Sur ce second point, Bernard Jimenez pense que la multiplication des documents de ce genre est indispensable pour accéder au « grand or », niveau de médaille qui n'est pas rare dans les autres classes de la philatélie compétitive mais a été longtemps hors de portée de la thématique, chose qui est en voie de changement à l'heure actuelle, surtout par le biais du changement d'état d'esprit des jurés

Les quelques images retenues pour illustrer les commentaires faits sur cette collection et son synopsis sont visualisées sur les pages suivantes.

The History of the Square-rigger

1. Let me introduce the story ...

- a) ... of the legend about the sail and the Argonauts.
- b) ... by letting you know what a square-sail and a square-rig is.

2. The most simple form of marine constructions ...

- a) ... was initially a craft with a paddle of a flattened piece of wood.
- b) ... immediately demanded the presence of a further factor, the effect of the wind upon the floating mass.
- c) ... soon also demanded the invention of a means for directing the un-widely craft; a similar paddle used as a rudder.

3. The width of the crafts provided the means of employing the principles of constructions ...

- a) ... during the transition period of designing the hull.
- b) ... at the time when the stern-rudder was invented.
- c) ... at the time when the new rigging principles were applied.

4. At the time when the world was explored ...

- a) ... the vessels should be able to sail to windward and across the oceans.
- b) ... the explorers used vessels built in different techniques.
- c) ... the emigrant-vessels carried emigrants who colonized the new continents.

5. When the Europeans had discovered the new world, cannon fire and gun power were new principles of how ...

- a) ... warships were constructed and rated.
- b) ... new battle tactics were developed.
- c) ... the hull and rig were designed on Frigates.

6. Trade and shipping demanded specific principles regarding the hull, rig, and size of vessels, when ...

- a) ... the East-Indiamen and Packet ships sailed during the 18th century.
- b) ... the Clipper ships sailed during the 19th Century.
- c) ... the great oceans and small seas demanded vessels of specific design.
- d) ... the Ironbarks were the last sailing vessels in commercial traffic during the 20th Century.

A square-sail is hanging athwart the vessel and is rectangular. A square-rigger is a vessel combining square-sails in its rig.

A sailing vessel was one of the first illustrations to be used as topic on postage stamps in the early classical stamp period.



✓ 1863 4 reales plate proof in original green colour.

Philatelic treatment

Items are marked referring to their philatelic status and importance, based on records alternatively on own experience or knowledge, with ...

✓✓ ... an item of "world status",
or an item regarded as a top rarity.

✓✓ ... "high importance",
an item regarded as a rarity.

✓ ... "important",
an item regarded as a rarity.

The purpose is to make it easy within the exhibit, to "identify" the most significant items from a philatelic/postal history point of view.

Total number of pages

(A3-size) 64

Disposition of the frames

1		2		3		4	
Intro	2	9	10	17	18	25	26
3	4	11	12	19	20	27	28
5	6	13	14	21	22	29	30
7	8	15	16	23	24	31	32
5		6		7		8	
33	34	41	42	49	50	57	58
35	36	43	44	51	52	59	60
37	38	45	46	53	54	61	62
39	40	47	48	55	56	63	64

How a Square-rigger is identified

A sailing vessel was one of the first illustrations to be used as topic on postage stamps in the early classical stamp period.



[Page 1] American Bank Note Company, 1863 4 reales large die proof on India paper, one of four stamps belonging to Costa Rica's first issue. Plate proof in original green colour.

A square-sail is hanging athwart the vessel on a square yard to which the head of a square-sail is bent.

"The plan" on the introductory page

1. Let me introduce the story ...

- ... of the legend about the sail and the Argonauts.
- ... by letting you know what a square-sail and a square-rig is.

2. The most simple form of marine constructions ...

- ... was initially a craft with a paddle of a flattened piece of wood.
- ... immediately demanded the presence of a further factor, the effect of the wind upon the floating mass.
- ... soon also demanded the invention of a means for directing the un-widely craft; a similar paddle used as a rudder.

3. The width of the crafts provided the means of employing the principles of constructions ...

- ... during the transition period of designing the hull.
- ... at the time when the stern-rudder was invented.
- ... at the time when the new rigging principles were applied.

4. At the time when the world was explored ...

- ... the vessels should be able to sail to windward and across the oceans.
- ... the explorers used vessels built in different techniques.
- ... the emigrant-vessels carried emigrants who colonized the new continents.

5. When the Europeans had discovered the new world, cannon fire and gun power were new principles of how ...

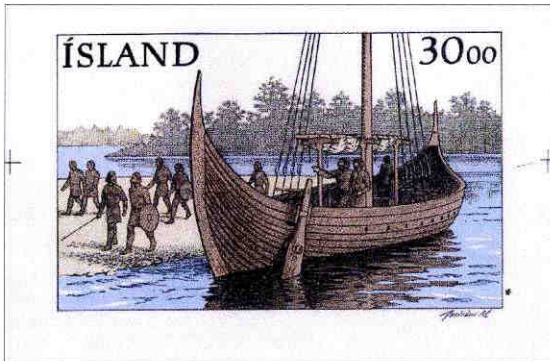
- ... warships were constructed and rated.
- ... new battle tactics were developed.
- ... the hull and rig were designed on Frigates.

6. Trade and shipping demanded specific principles regarding the hull, rig, and size of vessels, when ...

- ... the East-Indiamen and Packet ships sailed during the 18th century.
- ... the Clipper ships sailed during the 19th Century.
- ... the great oceans and small seas demanded vessels of specific design.
- ... the Ironbarks were the last sailing vessels in commercial traffic during the 20th Century.

Total number of pages

(A3-size) 64



[Page 9] Original essay in accepted design of stamp issued by Iceland 2000, signed by the artist Magnusson.

A technical method used to build and steer ships was first introduced by people in the Nordic countries. Ships were made of overlapping planks of wood to give strenght and flexibility to withstand rough seas. The method is called klinque-building. The Viking ships were steered by a long oar on the starboard side.

Experiments were made in form ...

The width of the crafts provided the means of employing the principles of constructions during the transition period of designing the hull. Fighting platforms called castles were added to the prow and the stern of warships. They made it easier when attacking and boarding other ships in combat.

... and in rigging ...



[Page 14] Post office CARPENTER'S LANDING N.J. (a small post office only open 1827-1866), 20.3.1865 on inland cover. "Carpenter" was a medieval job in ship-construction, namely the man who was responsible for constructing the rig when building a ship.

... from one to two or three masts



[Page 16] Variety: right stamp - red colour omitted.

The square-sails were fixed to yards, hanging athwart the vessel in the mast.



[Page 12] French newspaper wrapper with genuine folded newspaper, 2nd rate 50-99 gr. (19.5.1964-13.1.1969).

During the period 13th, 14th and 15th Century, experiments were made by moving the steering-oar to the stern.



[Page 13] Stampless folded ship-letter from NEW HAVEN in the United States, via Trinidad and Tobago, to Baltimore in the United States. The maritime ship marking in black, depicting the outline of a ship's hull and stern, plus 5c, indicating the correct total rate for a ship-letter beyond the port of entry: 3c+ 2c ship fee.

5



[Page 17] Special study, Letter Cards from Denmark in value 15 ore, issued to provide for the 15 ore inland letter rate 1.1.1927-30.6.1940.

The design of the hull was kravel-built, with each board laying side to side. Late 15th Century vessels were round, no doubt.



[Page 20] Original essay, with accepted design, of stamp issued by Tonga 1993. Signed by artist.

6

Nous, Français, n'avons pas l'habitude d'envoyer de synopsis et il semble que ce soit une erreur car, lorsqu'un jury a la possibilité de connaître préalablement une collection il a, forcément, une approche plus positive de son jugement. Il n'est certes pas indispensable d'envoyer, avec le plan, un synopsis de 10 pages mais 2 ou 3 pages valorisent la collection à juger et il faut savoir que, dans 95% des cas, l'impression laissée par le synopsis se confirme lors du jugement.

Jean Claude Roussel, revenant au niveau « régional », évoque le lien qui pourrait exister entre le synopsis et l'idée « l'exposant pourrait venir expliquer son abord du thème aux jurés ». Pour l'instant ce n'est pas prévu, surtout pour une question de « temps de jugement », certains jurés craignant qu'un exposant trop disert ne s'octroie un temps de parole trop important. Mais il serait possible d'informer les exposants que, simultanément avec l'envoi du plan, ils peuvent envoyer une ou deux pages d'explication de leur collection. Nicole Fontaine pense que, dans le cadre de l'établissement d'un synopsis à un niveau élevé, il faut avoir fait ses classes au niveau de son pays pour « tenir la route » à un niveau supérieur. Jean Marie Vuilleumard pense qu'il y aura toujours des différences entre les collectionneurs, ceux qui ont des facilités à synthétiser et à exprimer leurs idées et ceux qui en ont moins. Ces éléments se retrouvent forcément dans les documents rédigés mais il faut se convaincre que c'est également lié au niveau même de la collection..

Robert Cloix fait remarquer que l'évolution actuelle, pouvant de résumer en « l'exposant s'explique », est tout à fait intéressante et qu'il est préférable, si l'exposant est présent, de lui demander des explications le samedi plutôt que le dimanche quand la note est attribuée.

2 - « Les oubliés de la thématique » - Nicole Fontaine.

Notre amie fait remarquer que, souvent, les débutants en thématique s'ingénient à trouver des documents rares et chers en oubliant qu'il existe des documents courants et intéressants de coût très abordable. En thématique, contrairement à ce que dit l'adage, « la curiosité est une qualité » et non « un vilain défaut ». Mais il faut, en tous cas, que le choix soit réfléchi et cadre avec les qualités obligatoires de tout matériel thématique.

Nous pouvons donc utiliser tout l'éventail des timbres ou documents postaux émis par les différents pays reconnus par l'UPU, les postes locales et les postes privées. Chaque fois que se présente une illustration ou un texte intéressant, il faut se poser une série de questions :

- + Emis par la poste ou avec l'autorisation de la Poste ?
- + Permet la justification d'un tarif ?
- + Utilisation par la poste ?
- + L'illustration ou le texte apporte-t-elle un « plus » pour le développement ?
- + Est ce le meilleur document pour illustrer ce point précis ?

§ Les vignettes de distributeurs :



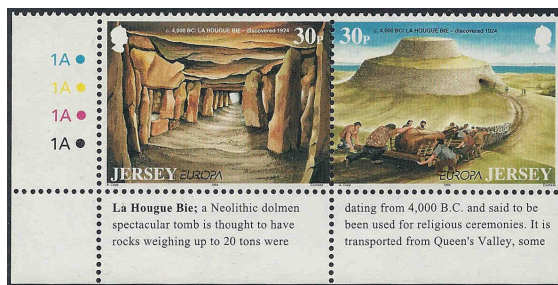
§ Les postes locales : Pour toutes les postes locales, y compris les « Zemstvos » russes, il est très préférables de Les présenter « sur document »



§ Les repères de couleur : Au Canada, ils fourmillent de détails, mais ils ne sont pas toujours faciles à trouver car, lorsque l'on est abonné aux nouveautés, on ne reçoit pas souvent des « bords de feuille ».



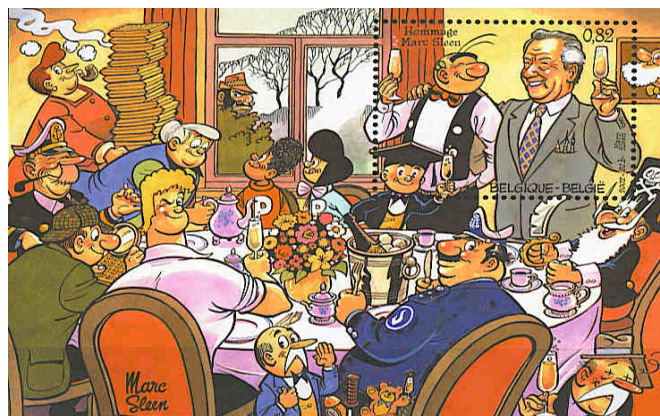
§ Les marges : Elles sont faciles à présenter et souvent riches en messages thématiques, aussi bien au niveau des images que du texte. Les « tabs » des timbres d'Israël sont les plus connus à ce niveau.



§ Les timbres avec « vignette » : Le graphisme de ces vignettes est souvent intéressant et toujours original, il se limite parfois à du texte



§ Les sujets secondaires : Il est nécessaire des les sélectionner en s'attardant sur les détails intéressants que l'on peut « grossir », par effet « loupe » dans des proportions adéquates.



Détails feuillet russe

Il faut porter son attention sur les petits détails qui sont parfois uniques pour illustrer un point précis du thème



§ Les filigranes : Ils sont nombreux. Ceux qui ne sont constitués que de lettres ont un intérêt limité, par contre certains représentent des sujets intéressants.

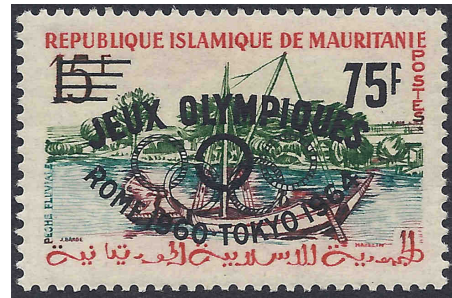


§ Les inscriptions au verso des timbres : Sont pratiquement toujours constituées de texte souvent, mais pas toujours, en rapport avec le sujet du timbre.

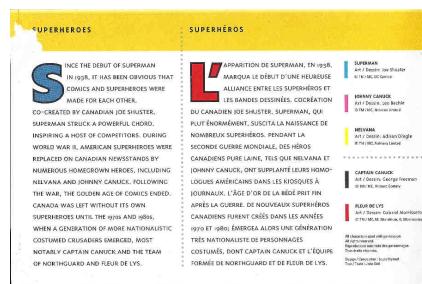
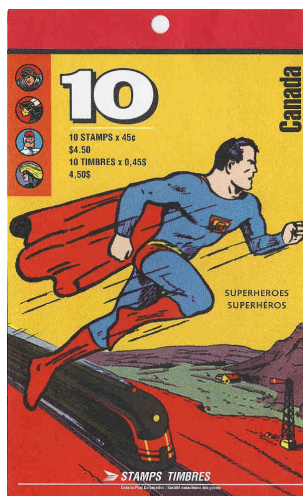


Timbres lituaniens imprimés au verso d'anciennes cartes de géographie par économie de papier.

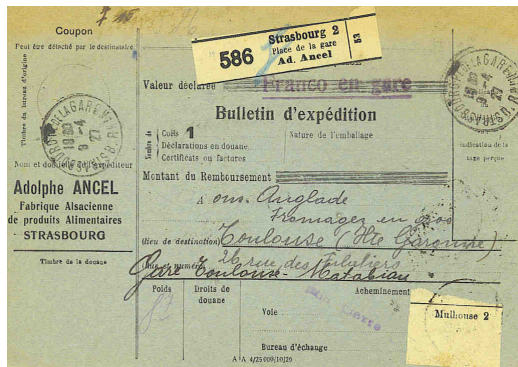
§ Surcharges : Il en existe sur d'innombrables thèmes. Il ne faut pas hésiter à feuilleter les catalogues où leur graphisme est toujours visualisé.



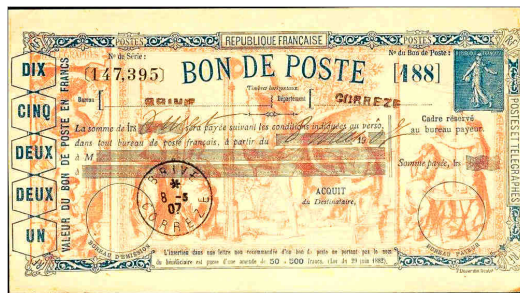
§ Les carnets : Si l'on voit fréquemment l'utilisation de l'illustration de la couverture des carnets, on voit moins souvent l'utilisation de l'intérieur qui comprend des images et des textes écrits. Quand on présente la couverture, il faut toujours visualiser les timbres contenus.



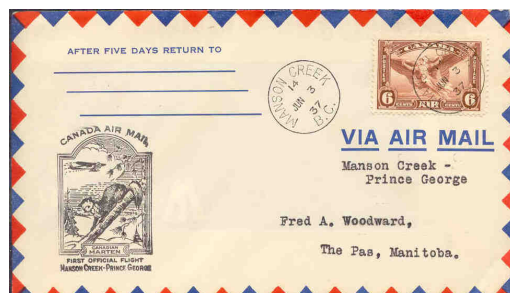
§ Les bulletins d'expédition : L'étiquette doit comporter le même nom que celui de l'entreprise concernée par le bulletin, ici la société Ancel de Strasbourg.



§ Les « Bons de Poste » : Etant donné que tout est « postal », tous les éléments de ces documents peuvent être utilisés en thématique.

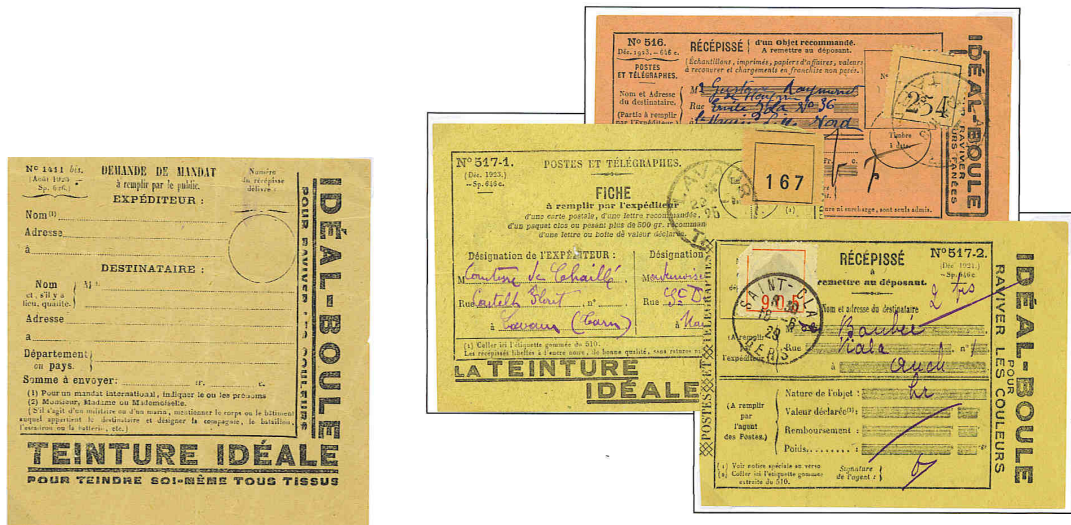


§ Les marques « premier vol » canadiennes : Il faut préférer les documents anciens (1927 – 1940), en notant qu'au Canada elles sont toutes « postales » alors que ce n'est pas toujours le cas aux USA et qu'il faut donc, à ce niveau, faire des recherches pour préciser leur statut.



§ Les mini-études : Il est possible, en étudiant certains documents entrant dans le cadre d'une thématique, de faire une étude portant sur des documents peu nombreux. Cela prouve l'esprit de recherche du philatéliste.

* « Idéal Boule » : Un texte thématique explique l'évolution



Demande de mandat

Récépissé d'envoi en Recommandé

* Flamme caviardée : Il faut, évidemment, présenter les deux.



Les KRAG de 2ème génération (dateur sur une ligne) sont apparues en 1923. Celle-ci était utilisée entre 1926 et 1930. A l'issue du contrat de publicité la poste a meulé le texte, et cette nouvelle flamme a eu cours de 1932 à 1938.

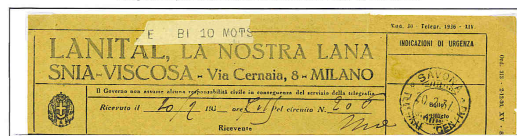
* Evolution de la publicité sur un télégramme : Possible pour une étude sur l'évolution d'une EMA .



Télégramme publicitaire Italien au Modèle 30 Edition du 14/07/1934



Télégramme publicitaire Italien au Modèle 30 Edition du 04/03/1936

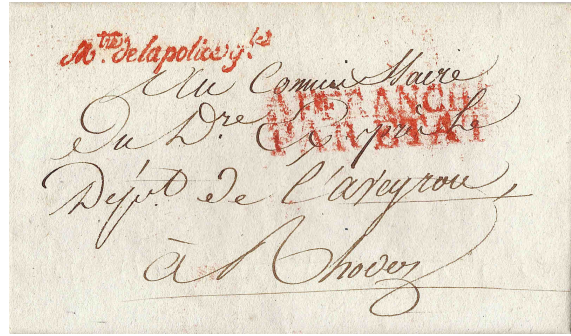
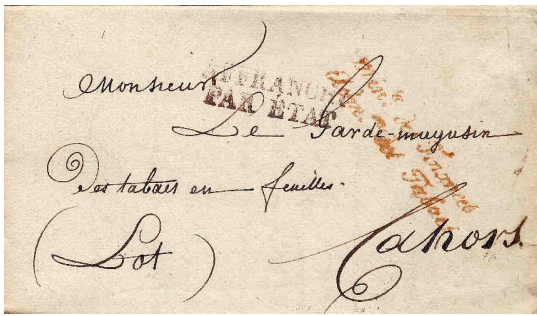


Télégramme publicitaire Italien au Modèle 30 Edition du 02/12/1936



Télégramme publicitaire Italien au Modèle 30 Edition du 23/04/1938

§ Griffes de franchise.



Ces enveloppes sur lesquelles, outre l'identité de l'administration qui les a mises en circulation, est apposée la marque « Affranchie par Etat » sont envoyées sans payer de taxe individuellement mais le port est ensuite payé, tous les mois environ, en chiffrant un « état » établi au fur et à mesure des envois. D'après l'entête de l'administration concernée (Ministère des Finances et Ministère de la Police dans les cas présents) on sait qui a réglé le port d'après un « état » établi à son nom.

Le cas est très comparable à celui des actuelles enveloppes « T » dont le port est réglé par l'organisme émetteur. Si on dit « oui » pour l'utilisation des unes, on doit dire « oui » pour l'utilisation des autres mais, en tous cas, ce ne sont pas des « franchises ».

La question est posée « Dans certains cas, la marque « Ministère de la Police » a-t-elle pu être utilisée comme marque de franchise ? ». La réponse est « oui ». Donc, comme le soulignait Jean Sénéchal, grand spécialiste en la matière, la marque était absolument identique et, en présentation thématique, il suffirait de signaler, dans le commentaire philatélique, que dans les cas précis présentés, la marque ne générait pas la franchise pour telle ou telle raison.

Cette marque « Affranchie par Etat » ne générait aucun tarif préférentiel et n'apportait d'autre avantage que de payer globalement « par état » plutôt que lettre par lettre.

Bernard Jimenez précise que, autant pour les lettres « T » on est très réticent (Une à la rigueur, comme de coutume !), autant pour les documents du genre de ceux cités ici on peut, avec une explication philatélique très circonstanciée, les trouver intéressants.

§ La toponymie : Il n'est pas judicieux de lui consacrer un chapitre spécial mais il faut plutôt l'inclure dans le développement. Il ne faut pas en abuser et ne pas se fier à ce qui paraît évident mais remonter l'histoire. A ce sujet Bernard Jimenez cite le village de « Mielan », qu'il incluait dans sa collection sur l'abeille, avant d'apprendre que le nom de ce lieu venait d'un Italien qui était venu de « Milan ».

Ce n'est pas le lieu qui doit avoir donné son nom à l'objet mais l'inverse, exemples :

- Ce n'est pas le vin de Cahors qui a donné son nom à la ville mais l'inverse.
- C'est la source salée, « Sulze » qui a donné son nom à la ville de Soultz, dans le Haut Rhin.



La lettre ci-dessus montre Guérande « Gwen rann » = « Pays blanc » et Pouliguen « Pouling gwen » = « Trou blanc », toutes dénominations provenant de la blancheur des marais salants.

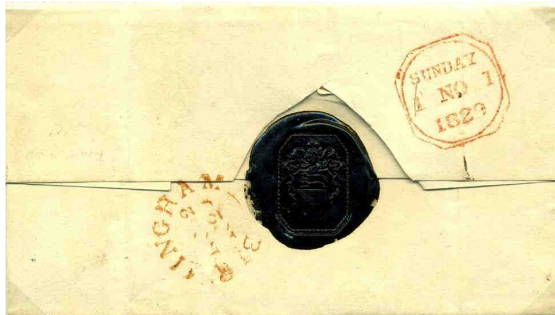
° « **Le dimanche Outre Manche** » - Félix Albe.

Il est assez rare de trouver les jours de la semaine indiqués sur des timbres à date. Au Royaume Uni, l'abondante augmentation du volume du courrier rendit indispensable l'ouverture des bureaux de poste le dimanche aux environs des années 1800, ce qui motive l'apparition de ces marques postales.



La première lettre montre le « S » de « Sunday » à l'extérieur du cercle, apparu en 1797 c'est un cachet d'arrivée à Londres, ici « 7 avril 1799 ».

La seconde, montrée recto-verso, voit son « S » inclus dans le cercle. Elle est arrivée à Londres le 21 juillet 1833.



Sur la troisième, apparaît « Sunday » en toutes lettres, à l'intérieur du cachet octogonale., elle est datée du 1^{er} novembre 1829.

La quatrième, lettre de Londres pour Aberdeen, inclut simplement le raccourci « SUN » à l'intérieur du cachet orné. Elle est datée du 10 juin 1838.



La cinquième met en évidence un cachet de distribution : « A distribuer dimanche matin avant 10 heures, le 10 juillet 1796 ».

Puis, sur la sixième, deux cachets empiétant l'un sur l'autre : « A distribuer avant ? heures le dimanche matin » et « 7 heures le 4 février 1815 ».

Sur cette dernière image le cachet est comparable En ce qui concerne sa disposition, il est daté de novembre 1819.



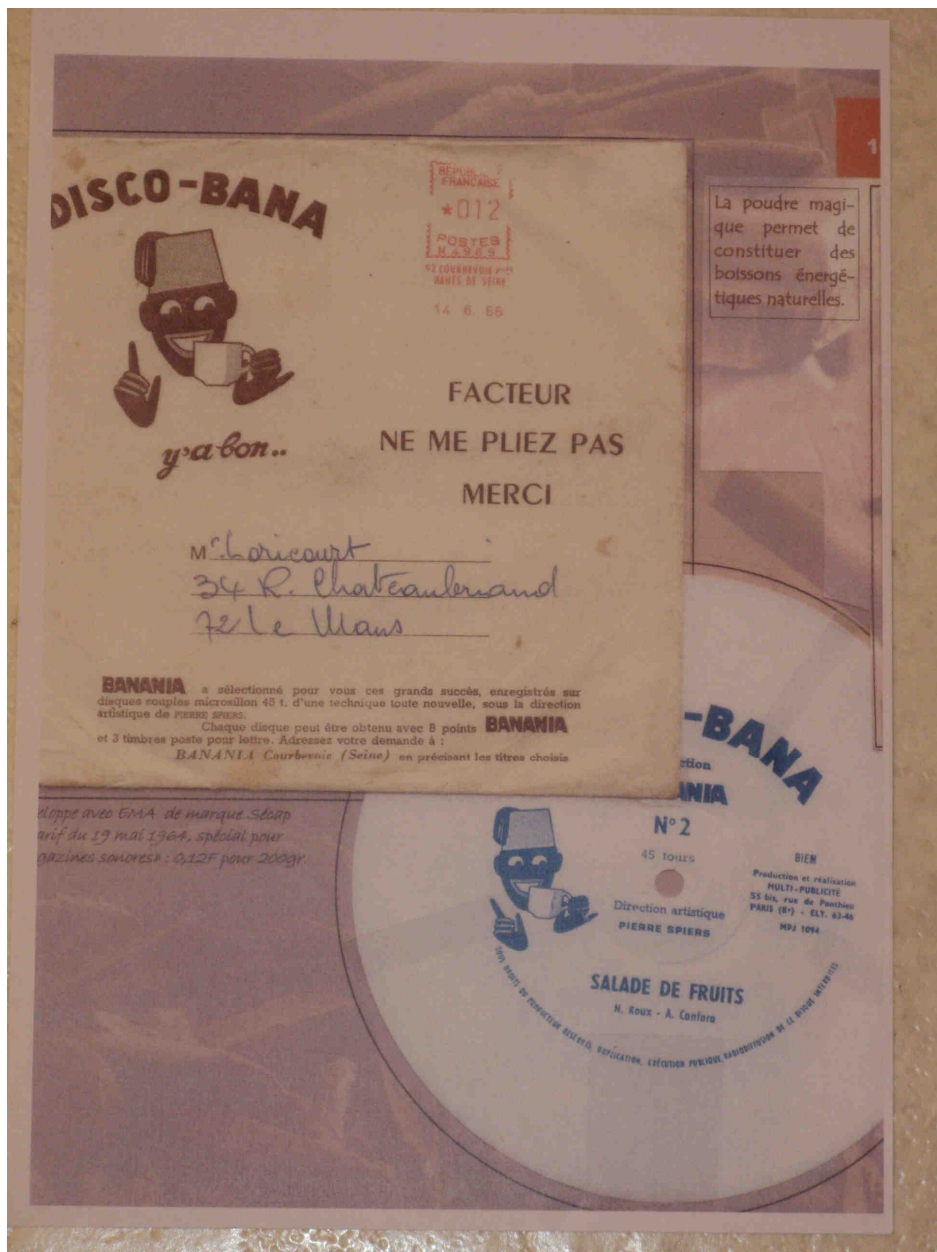
Le cheminement de cette recherche commence par les documents où le « dimanche » est simplement noté, puis se poursuit par un document où un coiffeur signale qu'il coiffe les hommes les lundi et mardi, les dames les mercredi et jeudi et les enfants les vendredi et samedi, il est donc évident qu'il ne travaille pas le dimanche. Puis Félix Albe passe au domaine postal en débutant par la Belgique et les fameuses vignettes attenantes aux timbres concernant la remise du courrier le dimanche, puis les vignettes hollandaises « Ne pas distribuer le dimanche » en poursuivant avec les cachets anglais dont il vient de nous parler et en terminant, provisoirement, par les surtaxes danoises pour distribution le dimanche. Cette étude réalise, de fait, un lien parfait entre thématique et histoire postale.

4 – Les documents à examiner.

° Les documents de Jean Claude Roussel.

§. Envoi de disques :

Chacun sait qu'il existe un tarif spécifique à ces envois. Le document montre un emballage avec la publicité « Disco Bana », donc « Banania » le chocolat, qui est le thème concerné, et l'empreinte de machine à affranchir Secap. Une publicité identique figure sur le disque lui-même avec, en plus, le titre de la chanson « Salade de fruits ».



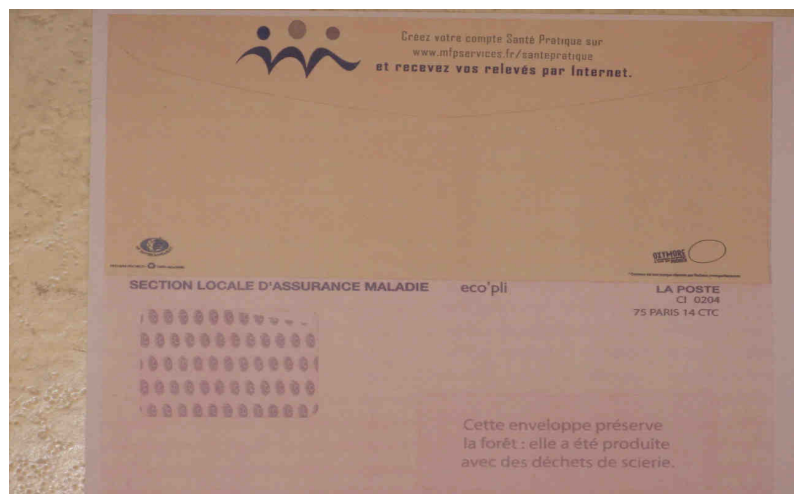
La seule composante postale du document est l'EMA. Pour ce qui concerne le disque, tout le monde est d'accord pour dire que ce document est adapté aux thématiques « Reproduction du son », « Musique »...etc. Qu'en est-il pour les thématiques « Chocolat » ou « Fruit » ? Robert Hugot rapproche ce document des « enveloppes publicitaires » dont les illustrations ne sont pas utilisables en thématique. Dominique Hardy pense que, si la présente EMA Secap est attribuée à la société Banania elle-même, on pourrait éventuellement envisager de déclarer ce document exposable dans une thématique « chocolat » . En conclusion Bernard Jimenez pense que l'on peut accepter ce document pour une collection en rapport plus ou moins proche avec « le disque », l'accepter pour « le chocolat » si tant est que l'EMA soit attribuée à la firme Banania, mais ne pas l'accepter pour une collection sur « les fruits ».

§ Lettre publicitaire « La cigogne gourmande »



Sur cette enveloppe, le timbre est imprimé directement (ou réalisé par ordinateur), l'oblitération « La Poste Destineo » a été probablement imprimée en même temps que le timbre (ou, moins probablement, passée à la machine car il n'y a pas de décalage entre pseudo-timbre et oblitération. Tout est imprimé par « Destineo » et transmis par un « routeur » bien que déposé par le facteur dans la boîte aux lettres du destinataire. Il est donc conseillé de ne pas inclure un tel document dans une présentation thématique.

§ Enveloppe des « Assurances maladie »



Le document est ici présenté recto-verso. Il y a quelques années, cette lettre aurait été acceptée, étant donné que cette administration avait la Franchise Postale, ce qui n'est plus le cas depuis 1992. Cependant « La Poste CI 024 » fait régler le port de ces courriers, selon leur nombre, dans le cadre d'un système voisin de « l'affranchissement par état » dont nous avons déjà parlé. Il faudrait donc savoir avec précision si, de fait, ces lettres circulent réellement « par abonnement » pour un nombre « x » de lettres selon le principe utilisé en « Alsace Moselle ».

En définitive, doit on admettre ce document pour les illustrations tant au recto (transparence par la fenêtre adresse) qu'au verso. De l'avis général la réponse est négative car ce serait aller beaucoup trop loin. (16)

° Les documents de Michel Abram.

§ Fiche de présentation d'une EMA « Roneo Neopost ».

Il s'agit de documents qui font leur apparition en Belgique et sont du même type que les fiches « Francotyp » apparues sur le marché il y a quelques années.



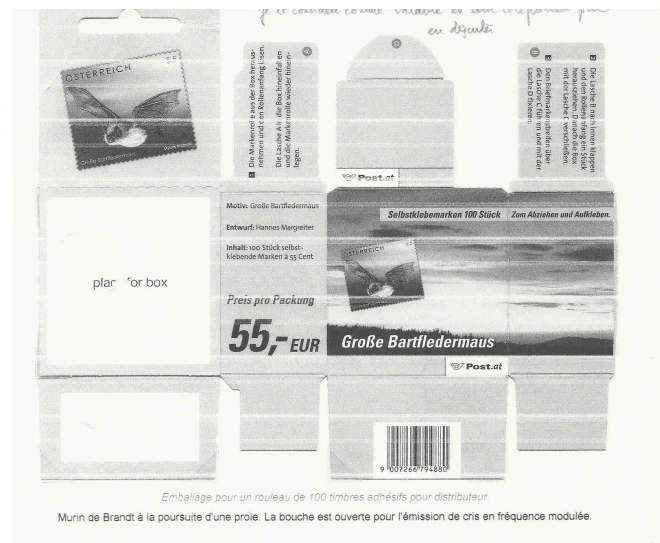
De fait, nous en sommes convenus, nous ne donnerons pas d'avis concernant des documents étrangers spéciaux mais il semble acceptable de se prononcer sur des « types » de documents très généraux. Le présent document est le « type » même de document que nous pouvons considérer comme « valable » étant donné qu'il s'agit d'une épreuve de présentation au client de l'empreinte qu'il a commandée, qui entre dans le cours de la genèse de l'empreinte définitive.

§ Boite d'envoi d'une roulette de timbres par la Poste autrichienne à un bureau de poste.

La boîte, qui contient la roulette de timbres, est agrémentée d'annotations postales et du graphisme du timbre qui est contenu. On retrouve le même cas de figure en Pologne pour l'envoi de feuilles de timbres, le paquet qui les contient étant muni d'un des timbres de ces feuilles annulé d'une croix noire.

La somme de 55 euros qui figure sur l'emballage correspond au prix à régler par le bureau récipiendaire pour les 100 timbres à 0,55 centime d'euro contenus dans l'envoi.

Ce document, qui est présenté dans une collection sur « la chouette » est valable mais il est nécessaire de le compléter par la présentation des timbres de roulette contenus dans la boîte.



§ Les « Notopfer » allemands.

Nicole Fontaine m'a fait remarquer que les « Notopfer » allemands sont généralement bleus, alors que ceux utilisés dans la zone française du « Wurtemberg » sont jaunes.

Ils ont été utilisés entre 1949 et 1956 comme impôt pour la reconstruction des villes.

Cette variante de teinte est utile dans le cadre d'une thématique sur la couleur « jaune »



§ Boite d'envoi de la couronne d'un timbre à date de bureau temporaire.



Le bureau de poste concerné, ici Boulogne sur Mer, reçoit en général deux couronnes. Il faut noter que le cas des enveloppes qui envoyaient les flammes est encore plus spécial étant donné qu'il n'y avait qu'un exemplaire de la flamme.

De fait cette boite peut être considérée comme le terme ultime de la genèse de cette marque de par son arrivée au bureau de poste concerné, elle n'a rien à voir avec « l'envoi du courrier ».

Les avis se révèlent très partagés à l'égard de cette pièce, certains pensant que, étant donné que la boite ne contient aucune mention postale, il serait possible de la « fabriquer », d'autres argumentant sur la notion de « document faisant partie du dénouement entre la fabrication et l'arrivée à la poste ».

En conclusion, l'emploi de cette pièce est déconseillé.

° Documents de Robert Cloix.

§ Vœux de Françoise Eslinger.

Ils ont été transmis dans une enveloppe affranchie d'un « Timbramoï » montrant une « Marianne » éditée spécialement, oblitérée d'un timbre à date correspondant. Ce document est utilisable, de manière raisonnable, en partant du principe que le timbre a été édité par la Poste et a circulé oblitéré par elle. On est quand même « sur la limite de la limite ». Rappelons cependant que, d'une manière générale, ce genre de document est utilisable lorsqu'on ne peut pas illustrer le thème à l'aide d'une autre pièce.

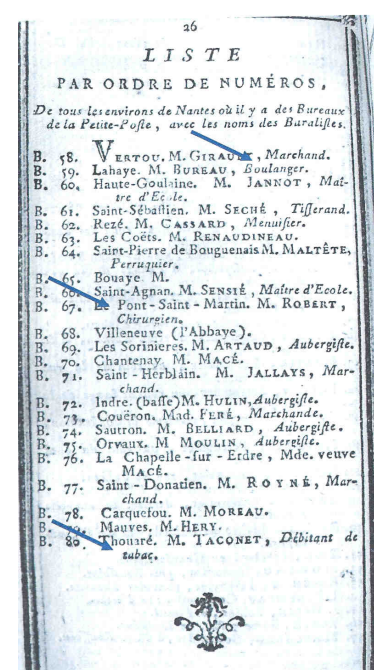
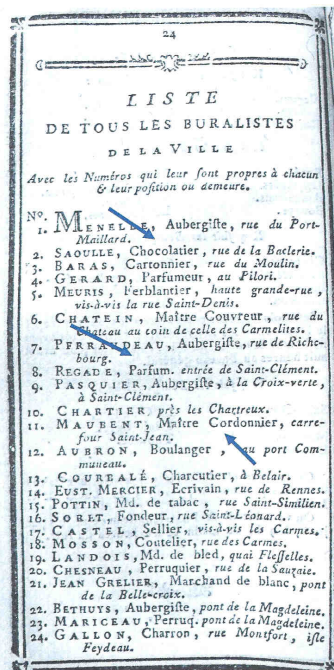
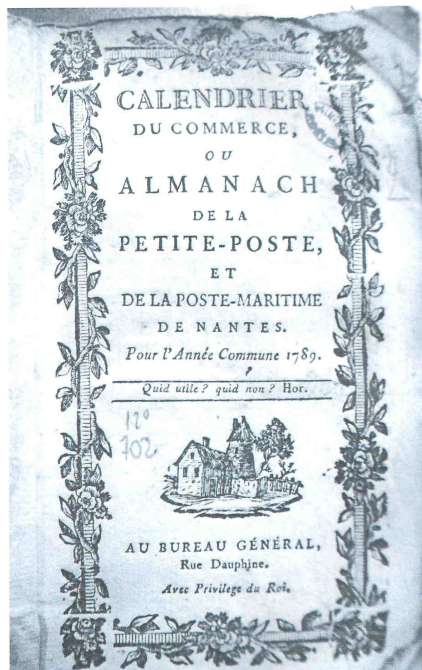
§ Timbre en ligne. Acceptable, à dose homéopathique, mais il est nécessaire qu'il ait circulé.

° Causerie de Dominique Hardy.

Notre conférencier axe sa conférence sur « L'utilisation de l'Histoire Postale en Thématique » qui est l'objet de son important ouvrage publié récemment.

« Quand ce n'est pas évident, la correspondance entre le matériel philatélique et le thème doit être clairement démontrée »

§ Les « Petites Postes »



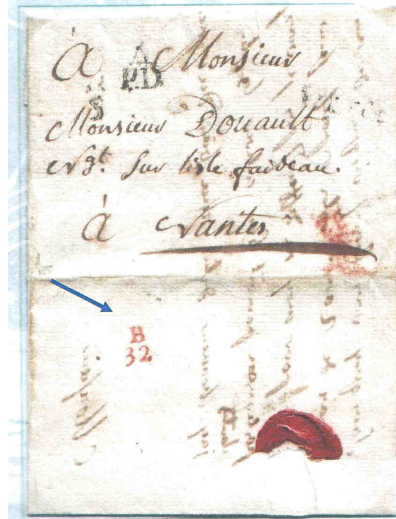
Elles furent créées en 1758, leur mission étant de distribuer les lettres « à l'intérieur de la même ville » et, également, dans sa proche banlieue. Elles fonctionnèrent à Paris, Bordeaux, Marseille, Nantes, Rouen, Lyon, Strasbourg, Lille et Nancy. Chaque commerçant à qui avait été attribué une boîte disposait d'un timbre, avec son numéro d'ordre, qu'il apposait sur les lettres qui lui étaient confiées.

On peut, par exemple, consulter « L'Almanach de la Petite Poste de Nantes » qui donne la liste des commerçants concernés, leur métier, leur adresse et le numéro de leur boîte.

Il est surtout intéressant, en thématique, de relier le métier du commerçant au thème que l'on développe. Par exemple, le commerçant dont la boîte porte le numéro « B32 » exerce la profession de « maître de billard », le « B40 » est perruquier, le « B2 » est chocolatier, le « B17 » est sellier....etc.

Sur la troisième liste, qui concerne les commerçants de la banlieue nantaise on peut découvrir que le commerçant qui possède la boîte « B62 » est menuisier et réside à Rezé, que le « B59 » est boulanger à Vertou et le « B66 » maître d'école à Saint Agnan.

Bernard Jimenez pense que, si l'on a la chance de trouver de tels documents, ce qui n'est pas facile !, il faut présenter la liste numérotée afin de justifier l'utilisation de la lettre dans le cadre du développement thématique du thème concerné



Le calendrier républicain.

Il fut créé en 1789, durant la révolution française, par Fabre d'Eglantine. Dès le lendemain de la prise de la Bastille l'usage apparût de désigner 1789 comme « l'an I de la liberté ». Mais le changement des noms des mois et des jours n'intervint que le 22 septembre 1792 et la suppression du nom des Saints ne fut effective que le 5 octobre 1793 et jusqu'au 31 octobre 1805.

Les mois

- Vendémiaire
- Brumaire
- Frimaire
- Nivose
- Pluviose
- Ventôse
- Germinal
- Floréal
- Pairial
- Messidor
- Thermidor
- Fructidor

30 vendémiaire : tonneau

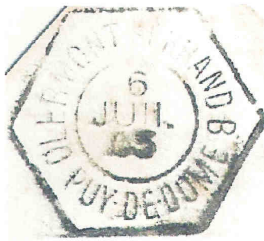
La dénomination des mois se termine en « aire », « ose », « al » ou « idor » selon la saison. « Vendémiaire » est le mois des vendanges, « Nivose » celui de la neige, « Floréal » celui de l'épanouissement des fleurs et « Messidor » celui des moissons dorées....leur utilisation thématique tombe sous le sens.

Les jours sont dédiés à des individualités très variées dont la liste exhaustive serait fastidieuse. On peut en extraire, au hasard, le « 15 germinal » l'abeille, le « 27 nivôse » le plomb, le « 5 vendémiaire » le cheval, le « 22 frimaire » la bruyèreetc. Comme pour toutes les sortes de documents il faut les présenter avec modération, *encore faut-il les trouver !!*, un ou deux par présentation.

§ Les bureaux auxiliaires.

Ils furent créés en 1887 et changèrent plusieurs fois de nom. Ils devinrent « Recettes auxiliaires » (1895), « Distributions auxiliaires » (1902) puis « Agences postales » (1918). (19)

Recette Auxiliaire Urbaine RAU



Ces bureaux étaient implantés, entre autres, chez des commerçants en milieu urbain « RAU » ou rural « RAR ». Ils possédaient un timbre à date hexagonal à contour plein.

Il n'est pas aisé de les localiser dans la majorité des cas et ce sont les cartes postales qui viennent à notre secours en visualisant les commerces dans lesquels ils étaient localisés.

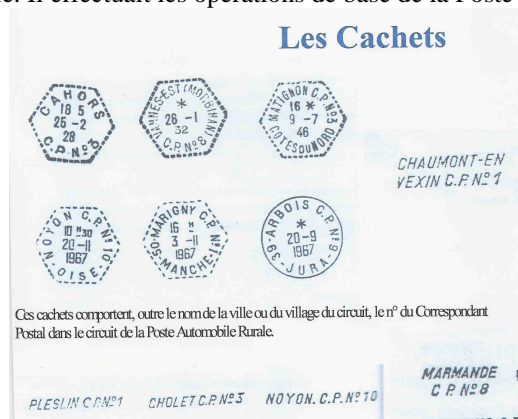
Leur utilisation doit être très circonstanciée, par exemple si l'on trouve un timbre à date de cette sorte provenant d'un commerçant de Carcassonne on peut l'inclure dans une thématique « villes fortifiées »

§ Les correspondants postaux.



Pontoise Les Noyons

Ils furent créés dans les communes ne disposant pas de bureau de poste, généralement situés chez un commerçant la carte postale ci-dessus montrant un restaurant, lors de la mise en place de la Poste Automobile Rurale en 1926. Le correspondant postal se tenait à la disposition du public durant l'heure qui précédait le passage de la voiture postale. Il effectuait les opérations de base de la Poste ;



Jusqu'en 1967 ils disposaient d'un timbre à date hexagonal à contour pointillé puis d'un timbre à date à cercle fermé....mais ces bureaux furent supprimés en 1968. Pour les objets recommandés ils possédaient une griffe linéaire. Ces marques ne sont pas courantes.

Leur utilisation en thématique peut être intéressante dans les thèmes « transport du courrier », « vie rurale » mais également, étant donné que le responsable était souvent un commerçant ou un artisan, si l'activité de cette personne peut être indubitablement déterminée, on peut utiliser le timbre à date dans le cadre d'une thématique sur son métier.....un peu comme dans le cadre des « Petites Postes ».

En outre, leur utilisation thématique est étroitement tributaire de la connaissance précise des dates, car il faut être certain que Monsieur « x », exerçant le métier « y » était bien le correspondant postal à la date « z » figurant sur le timbre à date exposé.

§ Franchises et contreseings.

Deux définitions pour commencer :

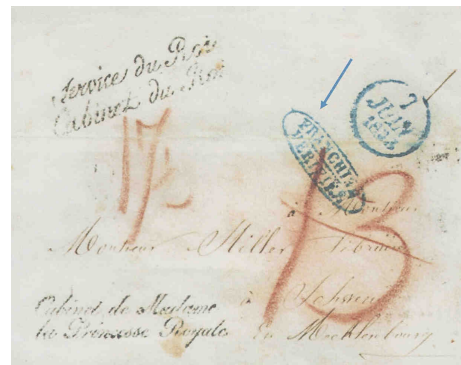
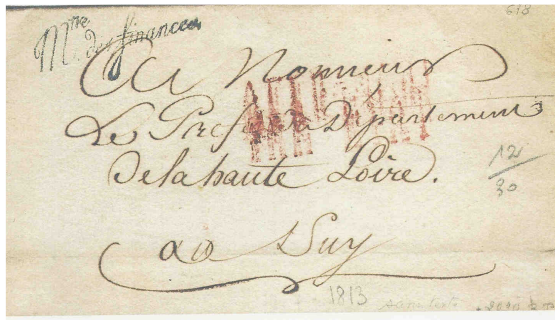
° La « Franchise » est le droit de recevoir du courrier sans en acquitter la taxe d'acheminement. Le « droit de franchise » peut résulter de la qualité du destinataire et être « illimité », « limité à certaines personnes » ou « limité à un territoire de compétence ».

° Le « contreseing » est une marque, manuscrite ou imprimée, qui permet à l'expéditeur de ne pas devoir régler la taxe d'acheminement et de faire bénéficier de la même faveur le destinataire du pli.

De fait, la « franchise » est un privilège « à l'arrivée » et le « contreseing » un privilège « au départ ».

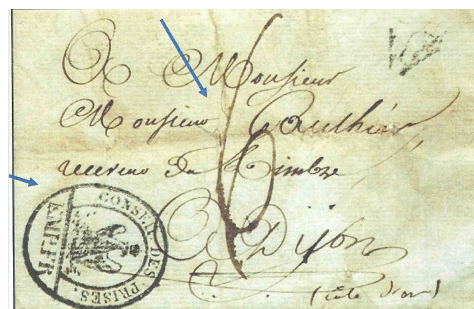
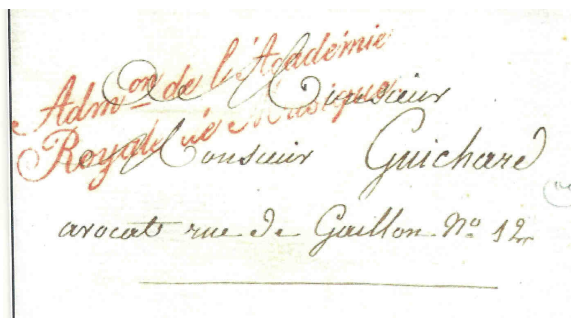
Le conférencier nous présente alors plusieurs documents en posant la question : Lesquels de ces documents sont des « franchises ».

Il faut savoir que le droit de franchise « Bon pour le service du roi » est accordé en 1627. La loi du 3 septembre 1792 organise le droit de franchise et de contreseing qui, objet d'innombrables abus, est supprimé par l'arrêté du 27 vendémiaire an VI. Le 27 prairial an VIII les deux droits sont rétablis.



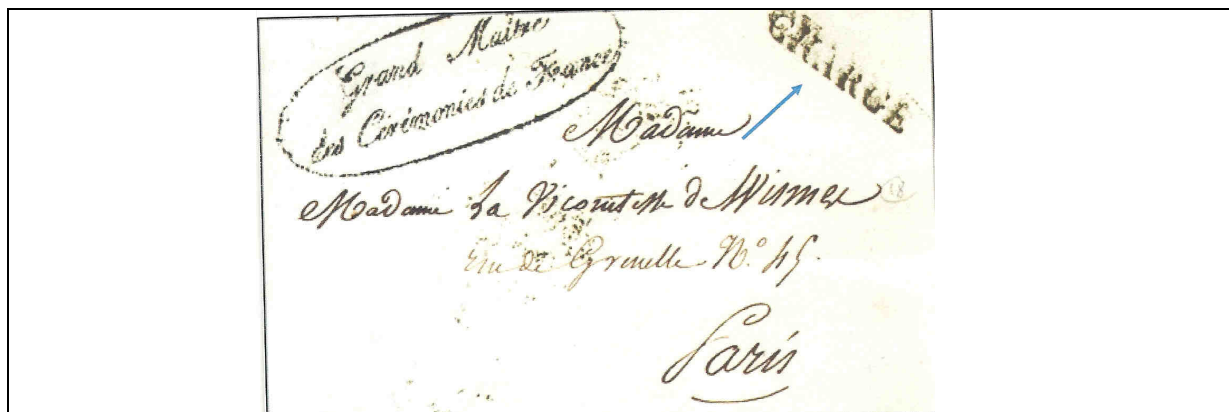
La première lettre ci-dessus porte la mention « Affranchi par état ». Le problème a déjà été évoqué lors de la causerie de Nicole Fontaine, il ne s'agit pas de « franchise » étant donné que, dans ce cas précis, le Ministère des Finances règlera le port de ses courriers au vu d'un « état » tenu par le bureau expéditeur.

La seconde lettre est plus complexe. L'empreinte « franchise vérifiée » bleue montre que la lettre a bénéficié de la franchise jusqu'à la frontière franco-prussienne puis taxée pour son trajet étranger à 17,5 pfennige dont 13 doivent être reversés à La France. Il y a donc « franchise partielle » qui permet d'utiliser ce document dans une thématique « royauté » ou « femme » (Madame la princesse royale).

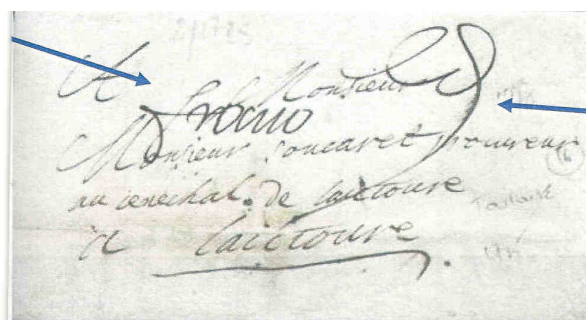
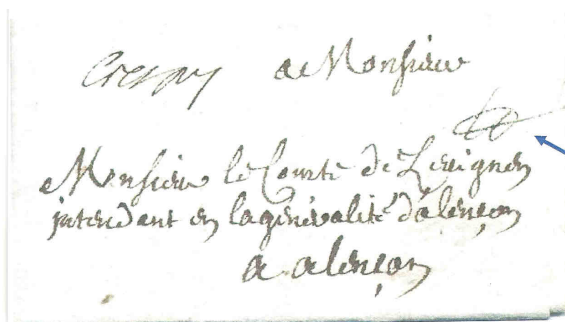


« Administration de l'Académie Royale de Musique » est un contreseing utilisable dans le thème « Musique » mais ne peut pas être décrit comme étant une « franchise » puisque la lettre ne porte aucune trace comme quoi

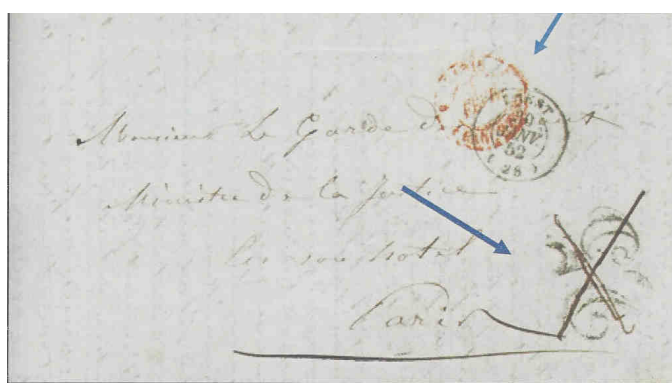
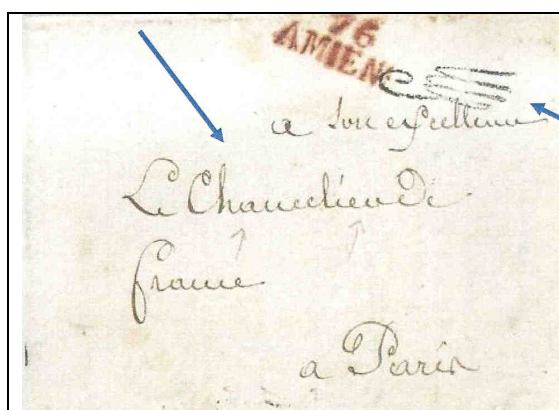
elle a bien voyagé par le circuit postal. Dans le même ordre d'idée, cette lettre adressée à Dijon et taxée ne peut pas être une « franchise » quoique portant une griffe au tampon « Conseil des prises - EMP.FR ».



Cette lettre « chargée » comporte la marque « Grand Maître des Cérémonies » qui est un contreseing.



Les franchises vraies sont agrémentées, sur les plis, de marques de vérification qui, au départ étaient manuscrites avec, parfois, la mention « franco » supplémentaire.



Puis ce furent des marques « au tampon », d'abord assez semblables aux marques manuscrites pour en venir, au 19^e siècle, à des marques frappées à l'aide d'un timbre à date « Paris Franchises » qui comportait le numéro de l'agent vérificateur.

Le conférencier, chaleureusement applaudi, nous invite, nous thématistes, à être très vigilants sur les commentaires philatéliques relatifs à ces divers documents car il a souvent remarqué, dans nos présentations, des commentaires imprécis voire même erronés.

Bernard Jimenez remercie Dominique Hardy de son exposé très précis et incite les thématistes à lire attentivement l'ouvrage « Utilisation de l'Histoire postale en Thématique » qui rectifie bien des idées reçues pas toujours exactes.

Questions diverses. * Antoine Orani évoque le problème évoqué dans la Philatélie Française n°638, compte rendu du Bureau fédéral du 6 novembre 2010, de la non prise en charge du retour des collections, en Internationale, par le pays organisateur et, par conséquent, d'une augmentation des charges supportées par la FFAP.

Robert Cloix insiste sur le fait que les recettes de la FFAP diminuent : Baisse du nombre d'adhérents, aide Yvert et Tellier dont l'avenir n'est pas certain, baisse de recettes de la Fête du Timbre et des ventes du bloc fédéral. Il est donc indispensable d'agir sur les dépenses. La FFAP ne peut plus continuer à aider quelques exposants au détriment de tous les autres, étant de notoriété publique que certains exposants participent à plusieurs Internationales chaque année. En conséquence, au niveau International, la FFAP participera uniquement lors de la première participation car elle ne peut pas se permettre d'engager 2000 à 3000 euros pour chaque Internationale, la gratuité persistant cependant pour les Jeunes.

Bernard Jimenez fait remarquer que, dans la plupart des pays, les exposants supportent une quote part des frais. Il faut noter que la somme demandée aura de plus en plus de mal à combler les frais d'autant plus que les Internationales se déroulent de plus en plus loin de la France, en Inde, en Australie...etc et que les frais de « bagages supplémentaires » sont de plus en plus élevés, par exemple 3200 euros pour Lisbonne. Certains pays règlent le problème en sélectionnant eux-mêmes les collections exposées à leur titre, la France ne le fait pas pour l'instant.

Il est, de plus, de notoriété publique que certains exposants font le forcing au niveau International dans le but de vendre leur collection. Dominique Hardy fait remarquer que c'est surtout une tendance « Histoire postale », la « Thématique » étant moins concernée à ce sujet.

* André Colin demande des informations sur les nouveaux passeports de jurés. En préambule, Robert Cloix signale qu'il est impératif pour les jurés d'être abonnés à la Philatélie Française, seul organe qui donne les informations fédérales. Une trentaine de passeports ont été conservés par la FFAP en rapport à ce motif.

Les nouveaux passeports remplacent les anciens. Il est possible d'y recopier les mentions existantes mais, de fait, il est préférable de débiter en faisant parapher, par le président du jury de l'exposition, sa fonction de juré ou, par le responsable d'une session de formation, sa présence à cette session.

* Les nouveaux passeports d'exposant. Le président Cloix confirme qu'ils sont « en travaux ». Chaque président de région doit se procurer ces nouveaux passeports et, s'il possède un nombre important des anciens passeports, il sera fait un échange « 1 contre 1 ».

Liliane Morice demande si, pour la Nationale de Metz, on peut utiliser les anciens passeports. La réponse est affirmative mais l'idéal serait de présenter conjointement l'ancien et le nouveau.

* Le problème de l'Union Marcophile. Le président Cloix fait ce qui est en son pouvoir afin que l'UM réintègre la FFAP. Il est à l'écoute des problèmes qui se posent et se déclare partant pour évoquer des solutions. Tout candidat à la Nationale de Metz qui présenterait une demande de participation avec un passeport de l'UM verrait sa candidature refusée. Mais tout le monde sait que bien des exposants sont adhérents à plusieurs associations.

* Robert Hugot aborde le problème des collections qui ont été exposées pour la dernière fois il y a plus de 5 ans et doivent donc revenir dans le circuit compétitif en repartant du premier niveau. Il suggère que toute collection qui se trouverait dans ce cas de figure redémarre au niveau immédiatement inférieur à celui qu'elle avait lors de sa dernière présentation soit :

- Régional pour une collection qui se trouvait au niveau National.
- Départemental pour une collection qui était au niveau Régional.

Cela permettrait aux jurés de dire si ces collections peuvent regagner le niveau supérieur et éviterait que des collections de qualité viennent, en repartant au niveau inférieur, perturber le palmarès au risque de décourager les débutants.

Michel Abram et Dominique Hardy font chacun une remarque, les deux se rejoignant. Le premier pense qu'il faudrait que l'exposant qui se trouve dans ce cas soit règlementairement exclu du palmarès général ou demande expressément que ce soit le cas, le second propose que, sur la demande de participation, figure une case « voulez-vous participer au palmarès de l'exposition ?.....avec réponse « oui » ou « non ». Pour l'instant, la question n'est pas résolue.

Paul Bonnin pense qu'en Nationale, il serait souhaitable d'instituer un « grand prix » par classe. Les avis sont très divers sur cette question.

* Un futur « ThémaFrance » ?

Robert Cloix indique qu'il est nécessaire de réaliser une « Jeunesse » tous les 2 ans...mais le nombre de concurrents est en diminution. Il faut donc regrouper les expositions pour mettre en place quelque chose de solide, par exemple « Jeunesse + ThémaFrance + Polaire ». Il faut savoir qu'une Nationale coûte 60.000 euros à la FFAP. EN 2012 sera organisé un Salon du Timbre en Ile de France, ce qui devrait ne pas être trop dispendieux pour la FFAP.

Le problème actuel est la recherche d'un candidat à l'organisation de l'exposition évoquée ci-dessus. Se présentent deux opportunités : Belfort qui n'a pas encore résolu un problème de salle et Evian, puisque la région VIII a remporté le « Challenge Pasteur », où se rendront le 3 mars Robert Cloix et Philippe Lesage.

oooooooooooo

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été évoqués et personne ne demandant la parole, Bernard Jimenez clot la réunion à 16 heures en remerciant le président Cloix de sa présence et de son accueil ainsi que les délégués qui ont enrichi notre journée de leur présence active.

(24)